

Bloc Autonome Portatif d'Intervention (BAPI)



éclairages
de sécurité

Référentiels

- Norme NF C 71-810.
- Arrêté du 25 juin 1980 du règlement contre l'incendie dans les ERP.
- Article L.4121-1 Code du Travail.



Utilité

Le BAPI est utilisé dans les locaux techniques non occupés en permanence pour y faciliter les interventions relatives à la sécurité en cas de panne du réseau électrique (intervention des équipes de sécurité, pompiers, agents de sécurité...).

Il permet de disposer d'un éclairage sécuritaire, d'assurer la sécurité des travailleurs isolés et de prévenir des accidents, chutes et effet de panique dans les locaux techniques.

Selon l'article EL5 du Règlement contre l'incendie dans les Etablissements Recevant du Public (Arrêté du 25 juin 1980) {...} Les locaux de service électrique doivent disposer d'un éclairage de sécurité constitué par un ou des blocs autonomes ou luminaires alimentés par la source centralisée, d'une part, et par un ou des blocs autonomes portables d'intervention (BAPI), d'autre part {...}.

Par extension, ces dispositions répondent aux obligations des responsables de copropriété et chefs d'entreprise au titre de la protection des travailleurs - article L.4121-1 du Code du Travail selon lequel {...} L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés {...}.

La BAPI est donc un moyen simple et efficace d'apporter un éclairage de sécurité dans les locaux techniques n'en disposant pas.

Descriptif et caractéristiques techniques

Un BAPI est constitué de :

- lampes destinées à fournir l'éclairage d'intervention ;
- une batterie d'accumulateurs électriques destinée à fournir l'énergie nécessaire au fonctionnement des lampes ;
- un dispositif de commande manuelle incorporé permettant l'allumage ou l'extinction des lampes ;
- un dispositif assurant, à l'état de recharge, la charge, puis le maintien de la charge de la batterie d'accumulateurs ;
- un dispositif de limitation de décharge entraînant la mise automatique à l'état de repos ou d'attente du BAPI en fin de décharge des accumulateurs ;
- dispositifs permettant un déplacement aisé ;
- un dispositif permettant le raccordement à l'alimentation ;
- une poignée pivotante permettant de le poser sur une surface plane horizontale.



très faible consommation
(100% LED)

poignée positionnable
à 90°

modes de fonctionnements
BAPI / BAES

dos aimanté

Caractéristiques techniques et fonctionnement

flux assigné (Lumens)	100 ou 45 lm
sources lumineuses	LED
autonomie	1h à 3h (en fonction du flux lumineux)
technologie	SATI Autodiag
mode de fonctionnement	BAES ou BAPI
poussoir	4 positions : - arrêt, - allumage pleine puissance (100 lm / 1h), - allumage pleine autonomie (45 lm / 3h), - clignotement.
pose	murale ou libre
enveloppe	plastique
classe	II
degrés de protection	IP 55 / IK 08
alimentation	230 V - ± 10% - 50 Hz
consommation	1.3 Wh
fonction(s) avancée(s)	- système de repérage secteur absent, - support mural avec chargeur intégré, - poignée inclinable, - insert magnétique pour pose sur support métallique.

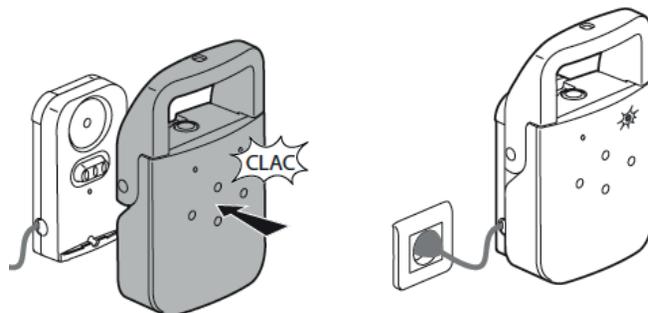
Voyant vert clignotant



28h

Voyant vert fixe

100 %



Le voyant devient vert fixe en fin de charge. Il est clignotant pendant la charge du produit.

Mode BAPI

Le produit clignote en mode «Locating».

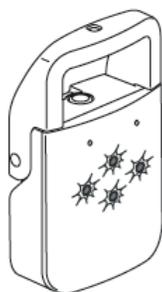


Mode BAES

Le produit est allumé FIXE. Soit lors d'une coupure secteur ou lorsqu'il est retiré de sa base.



LED allumée fixe en bas flux :
Réf. 114 001 => 45 lm
Réf. 114 002 => 70 lm



Lorsque le bloc arrive en fin d'autonomie, le flux lumineux baisse de manière significative. Pour revenir au flux lumineux précédent, il suffit de valider l'information par un appui sur le bouton poussoir.



Dès lors, il est recommandé de remettre le produit sur sa base pour qu'il se recharge.

